



## PREAVIS MUNICIPAL No 07/2023 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

# DEMANDES DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### Introduction et dispositions légales

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom articles 10 et 11) et des articles 107 et 108 du Règlement du Conseil communal du 11 avril 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement qui n'étaient pas prévues lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Nous rappelons que l'autorisation générale pour la législature 2021-2026 présentée et acceptée au Conseil communal au cours de sa séance du 30 août 2021 par le biais du préavis n 05/2021 stipule ce qui suit :

*« Pour la législature 2021-2026, la Municipalité demande au Conseil communal la reconduction de l'autorisation générale permettant à la Municipalité de faire face aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant maximum de Fr. 25'000.- par cas. Ce montant est inchangé par rapport à la précédente législature. »*

### Principes de régularisation des dépassements budgétaires

De ce fait, la Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander quatre crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2023 sera dépassé selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ou des recettes supplémentaires ont été ou seront réalisées sur d'autres postes.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont répartis en trois catégories :

1. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles, lors de l'élaboration du budget et que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal; ce sont ceux pour lesquels nous disposons d'une compétence de Fr. 25'000.-.
2. Les crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle/statutaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont à priori de possibilités d'intervention (par exemple : transports publics, participation à la cohésion sociale, péréquation, ASICE etc.).
3. Les crédits complémentaires concernant les dépenses liées à des opportunités de travaux.

En l'état, les demandes figurant dans le présent préavis concernent une dépense urgente et imprévisible suite à l'effondrement d'un collecteur, des travaux de sécurisation de la salle de gymnastique imposés par l'ASICE et le canton ainsi que des travaux complémentaires opportuns réalisés au Château et nécessaires pour nos deux stations d'épuration.

## **1. Réparation du collecteur du Laviaux - crédit complémentaire relatif à des dépenses urgentes et imprévisibles**

Compte concerné 460.314.40 Entretien des collecteurs

Budget 2023 Fr. 16'000.-

Crédit complémentaire demandé : Fr. 15'000.-

### Justification :

En janvier 2023, suite à l'effondrement du collecteur situé à l'embranchement de la route des Biolettes et du chemin du Laviaux, l'entreprise Risse SA a dû intervenir rapidement afin de le réparer pour des raisons de sécurité évidentes en bordure de route. Cet effondrement était dû à une fuite dans la conduite d'eau claire située sous le collecteur qui a raviné au fil du temps le sable et la terre à cet endroit.

Les charges liées à ce dicastère sont financées par des taxes et l'excédent de charges complémentaire découlant de cette réparation sera prélevé par le biais de la réserve (compte 2800.40 du bilan).

## **2. Salle Davel : travaux de sécurisation de la salle de gymnastique - crédits complémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle/statutaire**

Compte concerné 353.314.10 Entretien du bâtiment (Salle Davel)

Budget 2023 Fr. 39'100.-

Crédit complémentaire demandé : Fr. 40'000.-

### Justification :

#### **Contexte**

L'adéquation de notre Salle Davel pour la pratique de la gymnastique suscite une polémique au sein de l'EPS de Cugy (établissement primaire et secondaire) et de l'ASICE depuis de nombreux mois, voire des années. Ce printemps, la Direction des Ecoles est intervenue auprès des instances cantonales (Service de l'éducation physique et des sports (SEPS) / Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) afin de procéder à un contrôle de sécurité de nos installations.

Cette visite a eu lieu en date du 9 juin dernier en présence de la Directrice des Ecoles, Mme Virginie Dorthe, des représentants des services précités MM. Olivier Swysen (SEPS) et Kilian Winz (DGEO), de M. Bertrand Fahrni, Directeur de l'ASICE, M. Didier Beuchat et de la Syndique.

Cette inspection a mis en lumière un certain nombre de caractéristiques inhérentes à la salle qui compromettent la sécurité des élèves sur lesquelles nous reviendrons plus bas.

A la suite à cette visite, le SEPS et la DGEO nous ont imposé par courrier du 19 juin 2023 des travaux de sécurisation à réaliser dès que possible et une interdiction immédiate d'utiliser le cheminement (escaliers) menant des vestiaires à la salle de gymnastique.

En raison de la démission de M. Didier Beuchat, responsable du dicastère concerné par ces travaux, au 5 juillet 2023 et des vacances estivales du personnel communal et de la Syndique qui a repris ce dossier, nous avons demandé aux instances cantonales un délai à la fin de l'année 2023 pour étudier

et réaliser ces travaux de sécurisation ainsi qu'une dérogation afin que nos élèves puissent continuer à faire de la gymnastique à Morrens.

La Direction des Ecoles n'a pas voulu attendre la réponse du canton à notre demande et a organisé des transports pendant les vacances scolaires afin de déplacer tous les élèves scolarisés à Morrens sur d'autres sites (Bretigny, Froideville et Cugy) pour la pratique de la gymnastique. Au total, ce sont 22 trajets supplémentaires dont le coût total annuel est estimé à Fr. 20'000.-.

Les membres du Codir de l'ASICE ont appris cette décision de la Direction des Ecoles lors de leur séance du 17 août 2023, soit 4 jours avant la rentrée, par la transmission au Codir des horaires relatifs à ces courses additionnelles.

Lors du Codir précité, les représentants des trois autres communes ont fait valoir qu'ils n'allaient à terme pas prendre en charge le coût de ces frais de transport, ni nous payer la location et les frais d'entretien de notre salle de gymnastique (Fr. 16'000.-/an) du moment qu'on ne pouvait pas l'utiliser. Nous rappelons à votre Conseil que selon l'art 25 des statuts de l'ASICE, les communes doivent mettre à disposition de l'association des salles de classe et des locaux qui répondent aux exigences de l'enseignement et des activités qui lui sont liées, ce qui n'est plus le cas de notre salle de gymnastique selon les normes de sécurité invoquées par le Canton.

### **Position de la Municipalité**

Dans ce contexte un peu compliqué et tendu, la Municipalité estime qu'il faut répondre aux exigences du canton afin que tous nos élèves puissent refaire de la gymnastique à domicile à court/moyen terme.

La Municipalité est consciente qu'il n'est pas opportun d'investir des sommes trop importantes dans ces travaux dans la mesure où la réalisation d'une nouvelle salle de gymnastique (avec UAPE) à côté du collège se profile à l'horizon si l'on prend en considération les conclusions de la commission ad hoc sur le développement des infrastructures de la commune.

Toutefois, il faut également ne pas perdre de vue le fait qu'une nouvelle salle de gymnastique ne verra pas le jour avant plusieurs années et qu'il faut à notre avis trouver une solution pendant ce laps de temps pour nos élèves. Les travaux de sécurisation pourraient également se révéler utiles dans le long terme dans le cadre de l'utilisation de la Salle Davel comme salle de fête uniquement pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec les travaux de rénovation également nécessaires de cette Salle.

Les instances cantonales n'ont pas pris position quant à notre demande de sursis et de dérogation mais se déclarent prêtes à nous appuyer dans notre démarche. De nombreuses exigences restent à clarifier/négocier et nos contraintes communales en matière financière, politique et pratique doivent également leur être communiquées, ce qui sera fait par la Syndique avant la séance du Conseil communal du 9 octobre 2023.

Au moment de la rédaction de ce préavis, seule une estimation très grossière des travaux à réaliser peut être faite, car aucun devis n'a encore pu être demandé. C'est un vote de confiance que nous vous demandons afin de sortir de l'ornière.

### **Travaux exigés**

Les travaux consistent en substance à éliminer tous les angles vifs sur les parois, les cadres et les poignées de porte/fenêtre pour respecter le principe de la paroi lisse qui prévaut dans les salles de sport. On nous recommande de :

- poser des protections d'angle sur tous les angles vifs et/ou des panneaux/caissons devant les embrasures des fenêtres jusqu'à une hauteur de 2.70m en principe.
- changer les verres de fenêtre pour du verre securit (nous privilégions à ce titre la pose de panneaux transparents entre les piliers des embrasures de fenêtres).

- encastrer les poignées de portes et supprimer les gonds saillants, ce qui revient probablement à changer les portes de l'office et de la porte d'entrée donnant sur l'escalier principal.
- sécuriser la scène pour éviter les collisions contre le rebord de la scène ou les poignées saillantes des tiroirs servant au rangement des tables et des chaises.
- aménager des vestiaires dans l'entrée principale suite à l'interdiction d'utiliser les vestiaires actuels (les sanitaires par-contre répondent aux exigences).
- compléter l'équipement sportif (2 paniers de mini-basket par exemple).

### Estimation des travaux

• Sécurisation de 6 fenêtres à Fr. 2'500.-/fenêtre (plaques en polypropylène, bois et/ou protection d'angles type Knuffi®) <i>6 embrasures dim. 3 x 2.70 m. à Fr. 300.-/m2</i>	Fr.	15'000.-
• Sécurisation de la scène (protections d'angles sur bord de scène et poignées) <i>12 ml protection d'angles à Fr. 150.-/ml</i>	Fr.	2'000.-
• Protections d'angles sur 8 piliers <i>20 ml de protections d'angles à Fr. 150.-/ml</i>	Fr.	3'000.-
• Remplacement de 2 portes (office + entrée principale)	Fr.	5'000.-
• Equipement sportif complémentaire	Fr.	2'000.-
• Aménagement du vestiaire dans l'entrée principale du bâtiment (pose de bancs et patères, parois de séparation ou brise-vue mobiles en mdf). Vestiaires séparés par genre non obligatoires pour les 1P-4P	Fr.	8'000.-
• Divers et imprévus	<u>Fr.</u>	<u>5'000.-</u>
Total des travaux	Fr.	40'000.-

Les charges liées à ces travaux seront financées par les liquidités courantes et compensées en faisant un prélèvement sur la réserve pour amortissement des investissements (compte 2820.20 au bilan) de la même manière que pour les travaux prévus au collège de la Marionnaz selon préavis no 05/2023. Cette réserve n'étant pas affectée, nous sommes autorisés à procéder de la sorte, ce qui a été confirmé par notre fiduciaire. Ainsi, cette opération n'aura pas d'impact sur le résultat des comptes 2023.

### 3. Crédits complémentaires concernant les dépenses liées à des opportunités de travaux

Compte concerné	351.314.10 Entretien du bâtiment (Château)
Budget 2023	Fr. 30'000.-
Comptes 2022	Fr. 27'291.10
Crédit complémentaire demandé : Fr. 20'000.-	

Justification :

Un montant de Fr. 10'000.- avait été porté au budget 2023 afin de réaliser la rénovation des salles de commission et de la Salle de Municipalité dans les étages du Château. En procédant à l'appel d'offres auprès des entreprises de peinture, la Municipalité a jugé opportun de réaliser dans la foulée la réfection de la peinture des couloirs dans l'ensemble du Château et de procéder à un nettoyage en profondeur du bâtiment à la fin des travaux. Le surcoût des ces travaux est de Fr. 10'000.-.

De plus, les salles des commissions ayant été rénovées et équipées pour y tenir des conférences, il apparaissait judicieux d'y installer un réseau informatique permettant la connection en wifi. Cette connexion wifi n'étant par ailleurs pas assez robuste pour pouvoir travailler de manière efficace au greffe et en salle de Municipalité avec les répéteurs installés précédemment, c'est finalement tout le bâtiment qui a été recablé et les installations mises à jour et sécurisées. Nous disposons actuellement d'un réseau wifi public dans tout le bâtiment ainsi que d'un réseau sécurisé dédié à l'administration communale dont le coût final est de Fr. 8'901.-.

Compte concerné      461.315.61 et 461.315.60 Entretien des machines STEPs Mèbre et Talent  
Budget 2023              Fr. 12'000.- (2x Fr. 6'000.-)  
Crédit complémentaire demandé : Fr. 40'000.- (2x Fr. 20'000.-)

Justification :

De façon récurrente, nos deux STEPs ne répondent plus aux exigences légales en matière de qualité de rejets des eaux traitées. Nous avons bien entendu discuté de cette problématique avec notre fournisseur pour essayer d'améliorer la situation en adaptant l'ajout de produits de traitement. Nous avons également demandé le soutien d'un spécialiste/gérant de STEP pour optimiser les cycles de fonctionnement et de traitement de nos eaux usées.

Par-contre, aucun investissement n'a été fait dans l'optique d'un raccordement prochain, espéré à la base pour 2027, à la future STEP régionale d'Echallens.

A la longue, ces rapports sur la qualité médiocre de nos rejets après traitement ont alerté le canton.

Dans ce domaine également, une inspection de nos installations au début de l'été a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements dûs notamment à des pièces électro-mécaniques vétustes et opérant avec une efficacité limitée.

M. Frédéric Staehli, qui a repris ce dicastère début juillet 2023, a procédé à une visite de nos STEPs en date du 22.8.2023 en compagnie de M. Claude-Alain Jaquerod, responsable du service d'épuration urbaine de la DGE-PRE (Direction générale de l'environnement – protection des eaux) et de M. Stéphane Périllard, employé communal exploitant nos stations d'épuration.

A la suite de cette visite, des solutions se dessinent afin d'améliorer le fonctionnement de nos deux STEPs et la qualité des eaux rejetées par le remplacement de certaines pièces électro-mécaniques qui sont en bout de course.

Notre raccordement à la STEP régionale d'Echallens ne se fera, selon les derniers pronostics, probablement pas avant une dizaine d'années et la Municipalité estime indispensable d'engager des frais sur ces deux installations d'épuration afin de préserver notre environnement et de répondre aux exigences légales du mieux possible.

Au moment de la rédaction de ce préavis, nous ne sommes qu'au début du processus de rénovation et encore à la recherche d'un fournisseur pour les pièces qui doivent être remplacées, voire fabriquées à neuf au vu de l'âge de celles-ci ; ces problèmes d'approvisionnement nous étaient déjà connus. Il est difficile d'avancer des chiffres pour le coût de ces rénovations, mais nous estimons

que Fr. 20'000.- par STEP, soit un total de Fr. 40'000.-, devraient permettre de couvrir les travaux que nous avons prévu d'engager avant la fin de cette année 2023.

Les charges liées à ce dicastère sont financées par des taxes et l'excédent de charges complémentaire découlant de ces réparations sera prélevé par le biais de la réserve (compte 2800.40).

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à votre Conseil, après avoir :

- Vu le préavis No 07/2023 de la Municipalité
  - Entendu le rapport de la Commission des finances
- 1) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 15'000.- pour la réparation du collecteur du Laviaux (compte no 460.314.40). Les charges liées à cette opération seront financées par les liquidités courantes. Sachant que ce dicastère est financé par des taxes, l'excédent de charges complémentaire découlant de cette réparation sera, le cas échéant, prélevé par le biais de la réserve (compte 2800.40 du bilan) ;
  - 2) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 40'000.- pour les travaux de sécurisation de la salle de gymnastique de la Salle Davel (compte no 353.314.10). Les charges liées à ces travaux seront financées par les liquidités courantes et compensées par un prélèvement sur la réserve pour amortissement des investissements (compte 2820.20 au bilan) ;
  - 3) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- pour les entretiens complémentaires réalisés au Château (compte no 351.314.10). Ce montant sera prélevé sur les liquidités courantes et entrera en totalité comme charge d'exploitation dans les comptes 2023 ;
  - 4) D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- par STEP, soit Fr. 40'000.- au total, pour les réparations prévues sur nos deux stations d'épuration (compte no 461.315.61 et 461.315.60). Les charges liées à cette opération seront financées par les liquidités courantes. Sachant que ce dicastère est financé par des taxes, l'excédent de charges complémentaire découlant de ces réparations sera, le cas échéant, prélevé par le biais de la réserve (compte 2800.40 du bilan) ;

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La syndique

La secrétaire

Sandra Hulaas

Valérie Zumbrennen Villars

C.C. du 9 octobre 2023

Réf. : S. Hulaas

Morrens, le 29 août 2023